

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAU BEARN PYRENEES

Vu l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales ;

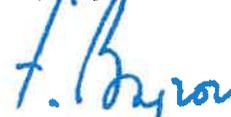
Vu la délibération n°6 du conseil communautaire en date du 9 juillet 2020 reçue en préfecture le 16 juillet suivant, portant délégation de compétences au Président de la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées, en ce qui concerne la signature des actes afférents à la mise en œuvre de la programmation culturelle (12°) ;

Considérant que dans le cadre de sa programmation culturelle 2021-2022, le Conservatoire Pau Béarn Pyrénées s'associe à l'Institut Heinrich Mann afin d'organiser un concert « Duo Clarinette et piano » le vendredi 2 décembre 2022 à 20h30, à l'auditorium du conservatoire et une master class avec les 2 artistes, Pierre Génisson et David Bismuth, le samedi 3 décembre 2022 de 9h à 12h à l'auditorium des Réparatrices et en salle Ravel au conservatoire ;

DECIDE

Article 1 : De conclure et de signer une convention d'organisation avec l'Institut Heinrich Mann afin d'organiser un concert « Duo Clarinette et piano » le vendredi 2 décembre 2022 à 20h30, à l'auditorium du conservatoire et une master class avec les 2 artistes, Pierre Génisson et David Bismuth, le samedi 3 décembre 2022.

Pau, le 29 novembre 2022



François BAYROU,
Président de la Communauté
d'agglomération Pau Béarn Pyrénées